

Compte rendu du Conseil Municipal du 26 Mars 2020 à 20h

Présents : EYSSAUTIER Yann - DUPORTAIL Christine – LABOURY Jean- Claude – CROUZET Vincent – ELIET Claire - BETTON Caroline - BOUVET Tanguy - CAILLET Carmen - DESBOS Thierry - GOUY Damien- GUAY André - HUGUET Sonia – REYNAUD Jean-Luc

Excusés : CHAUVIN Jean-Paul (pouvoir donné à HUGUET Sonia) – GBEULAZIDGE Marie-Christine (pouvoir donné à ELIET Claire) -

1-ATTRIBUTION DE LA CONCESSION DU SERVICE PUBLIC D'HOTELLERIE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS

Lecture par Mr le Maire de l'extrait de registre des délibérations du Conseil Municipal au sujet du domaine de Pierrageais. Il indique les différentes délibérations depuis celle du 8 Février 2019 qui classait le site dans un domaine privé communal à celle du 22 septembre 2020 où l'ensemble des biens immobiliers est redevenu un domaine public communal. Afin d'assurer la continuité de l'exploitation du site, l'exploitant actuel a été maintenu en place jusqu'au 1^{er} Janvier 2021.

Le mode de gestion retenu a été celui d'une DSP (Délégation de Service Public) approuvée par le Conseil Municipal du 17 Décembre 2020.

L'avis de concession a été publié sur plusieurs supports de communication. Après plusieurs candidats potentiels, le 26 Janvier 2021 la commission DSP préconise l'attribution de la concession à Mr Sylvain GEORGES.

Le Conseil Municipal donne le pouvoir à Mr le Maire pour signer la convention avec cette dite personne. Des avenants pourront être faits si besoin.

Vote : 12 pour- 3 contre

Mr Jean-Luc REYNAUD demande où en sont les relations avec Mr BONNARD, ancien gestionnaire du camping.

Rappel de Mr le Maire : Mr BONNARD n'a pas candidaté à la DSP proposée par la mairie. Lors de la fin du bail commercial, il a refusé la remise des clefs du site. Il a ensuite fait un référé liberté remettant en cause la délibération du 22 septembre 2020 pour lequel il a été débouté. Dès fin janvier la mairie a entamé des procédures d'accord à l'amiable. Il s'agissait de signer un accord confidentiel qui engageait Mr BONNARD et la mairie à accepter l'expertise des valeurs immobilières du camping. Ces expertises ont été réalisées par un expert de chacune des deux parties, la moyenne de ces expertises donnant le montant des indemnités à verser à Mr BONNARD.

Il est stipulé dans le contrat que chaque partie s'engage à accepter le résultat de l'évaluation. Arrivé à son terme Mr BONNARD a rompu le contrat. La mairie lui a tout de même demandé de faire des propositions mais elles se sont avérées exorbitantes.

Mr REYNAUD et Mme HUGUET demandent le montant des évaluations. Il est répondu qu'une clause de confidentialité a été signée avec Mr BONNARD et le protocole suit son cours avec les avocats des deux parties. Interpellés sur le manque de soutien envers les commerçants, Mme DUPORTAIL signale que Mr BONNARD s'est vu annulé deux mois de loyers et qu'il n'a pas honoré l'ensemble de ses loyers de l'année 2020.

2-DIA

Déclaration d'intention d'aliéner d'un terrain constructible appartenant à la famille MORFIN situé au hameau de Brintenas à Mr Jacques DEPLACE pour un montant de 26 000 €.

Vote : 15 pour

3-INFORMATIONS DIVERSES

- Projet Médiathèque : Après avoir étudié trois lieux, ARCHE Agglo s'oriente vers une installation au rez-de-chaussée de la maison Clavières. Ce choix est important pour la commune car elle engendre la rénovation importante d'un bâti qui sera en partie supportée par ARCHE Agglo. La commune seule ne pourrait l'envisager. La mairie s'engagerait sur l'aménagement du premier étage. Des pistes de réflexion seront à mener sur les possibilités de cet aménagement, notamment une maison des associations.

- Vendredi 19 Mars a eu lieu une réunion publique avec les riverains de la Grand –rue. Ceux-ci ont eu l'occasion de s'exprimer sur leurs interrogations et leurs souhaits. Le projet de la végétalisation a été évoqué et leurs idées seront prises en compte. Une explication leur a été donnée sur la définition de la rue partagée où le piéton est prioritaire, puis le cycliste et enfin la voiture avec une vitesse limitée de 20 km/h.

- Réunion avec les forains du marché le vendredi 26 Mars : Etaient présents afin d'aider à préparer la réunion et organiser des projets : L'association M'TONMARCHE, avec laquelle la mairie a une convention et Mme Rubin, Présidente des marchés de France .Un nouveau fonctionnement va se mettre en place avec un règlement intérieur du marché. La Covid19 étant encore présente il est impossible de mettre tous les forains sur une même place. Aujourd'hui, un comité composé de représentants du marché, va mener une réflexion pour relier les différents endroits du marché.

- La Maison France Service va voir le jour avant fin 2021 et se situera dans les locaux de l'ancienne trésorerie. La Poste restera présente et ne sera pas remplacée par une agence postale. Dans cette structure, d'autres administrations seront représentées (Justice – CAF- Retraites – Finances... au total 9 partenaires). Ce projet est piloté par ARCHE Agglo en lien avec la MSA.

- Prochain Conseil Municipal le vendredi 9 avril à 20h